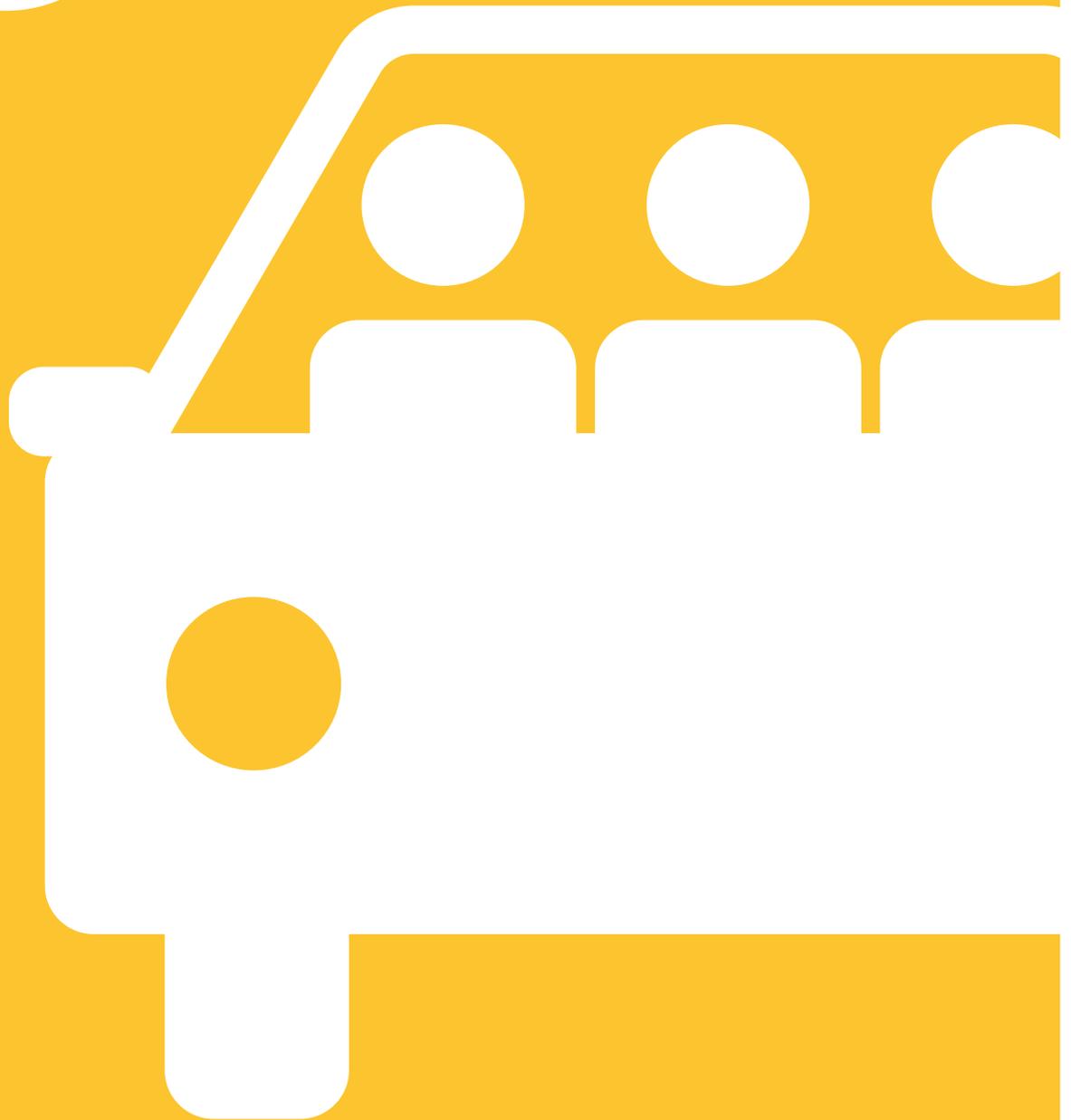


LES TEMPS FORTS 2019

www.UTP.FR

UTP

Union des Transports
Publics et ferroviaires



La mobilité durable partout, pour tous





De gauche à droite: Jean-Marc Germain (PS/Place publique); Philippe Duron (coprésident de TDIE); Noël Chuisano (DLF); Karima Delli (EELV); Louis Nègre (coprésident de TDIE); Gilles Dansart (journaliste et animateur du débat); Pascale Le Néouannic (LFI); Pierre Serne (Génération.s.); Dominique Riquet (Renaissance/LREM).

Élections européennes: et la mobilité dans tout ça?

Douze jours avant les élections européennes en France, l'UTP participe à l'organisation du débat: «Élections européennes: et la mobilité dans tout ça?», coorganisé par TDIE et Mobilettre. Les représentants des différents listes (PS/Place publique, DLF, EELV, LFI, Génération.s, LREM) viennent présenter la philosophie politique et des grandes lignes de leur programme mobilité, débattre des questions majeures et clivantes de la prochaine législature et échanger avec le public présent dans la salle.

14 MAI

À la veille du scrutin européen: l'UTP prend la parole dans Les Echos

Sous la plume de son président, Thierry Mallet, l'UTP publie une tribune dans le quotidien *Les Echos* la veille de la tenue des élections européennes en France. Objectif: rappeler l'importance de placer la mobilité durable au premier rang des priorités européennes.

LE POINT DEVUE de Thierry Mallet

Nous devons mieux protéger nos transports publics et ferroviaires

Ces jours-ci, les citoyens des États membres de l'Union européenne disent leurs préoccupations. Essentiel pour l'avenir de l'Europe, ce scrutin marque une échéance fondamentale pour un secteur trop souvent omis dans les débats: le transport. Pourtant, la libre circulation des personnes est des biens - principe fondateur de l'Union - repose sur son bon fonctionnement. Le Parlement européen joue un rôle central dans l'élaboration des politiques de transport et, aujourd'hui, 80 % de la législation le concernant s'élabore à Bruxelles.

mobilité durable et accompagner la transition énergétique au service des territoires et des déplacements du quotidien. A l'heure où l'Europe a déterminé les modalités d'ouverture à la concurrence des marchés des transports publics et ferroviaires, de nouveaux acteurs du numérique viennent rebattre les cartes.

Il n'a échappé à personne que le transport et le numérique sont intimement liés. Pour autant, ces dernières années, l'UE n'a pas pris en compte les impacts essentiels sur le transport de certaines législations relatives au

permettant l'émergence de nouveaux acteurs soumis aux mêmes règles et aux mêmes obligations.

Si l'Europe stimule l'innovation et finance des projets de recherche et de développement ambitieux, tel « Data transports intelligents, verts et intégrés » du programme Horizon 2020, il est nécessaire qu'elle soit plus respectueuse du principe de subsidiarité et se garde de vouloir légiférer trop rapidement. C'est particulièrement le cas des outils MaaS (« Mobility as a service ») qui se mettent progressivement en place. Au service des voyageurs, ces dis-



Chiffres clés du transport public: la nouvelle édition

Ce précieux document passe à la loupe les données d'activité des réseaux de transport public urbain en 2017. Il établit les grandes tendances au vu de multiples indicateurs indispensables à la compréhension de l'économie du secteur: population desservie, production, trafic, parc, personnel, recettes commerciales, dépenses d'exploitation, vitesse... Cette nouvelle édition présente aussi une analyse des principaux ratios de l'activité sur 10 et 25 ans. L'enseignement essentiel de cette étude est la nette augmentation des territoires à desservir par les autorités organisatrices de la mobilité, de 9,3% en superficie entre 2016 et 2017.

4 JUIN



Transports Publics devient European Mobility Expo

À l'occasion du congrès de l'UITP à Stockholm, en Suède, le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, annonce que son salon Transports Publics, le salon européen de la mobilité, fait peau neuve avec une nouvelle charte graphique et un nouveau nom. L'événement s'appellera désormais European Mobility Expo. Ce changement correspond bien aux évolutions du secteur et au développement de la mobilité du XXI^e siècle.

10 JUIN



L'UTP intervient au congrès de l'UITP, à Stockholm

Le Global Public Transport Summit 2019 de l'UITP se déroule dans la capitale suédoise du 9 au 12 juin. À cette occasion, Marie-Claude Dupuis, vice-présidente de l'UTP, présidente de la commission « Nouvelles mobilités, villes de demain » et directrice Stratégie, Innovation et Développement du groupe RATP, intervient à la table ronde « Data Driven Business » sur l'ouverture des données. Le 11 juin, Thierry Mallet, président de l'UTP et PDG de Transdev, participe au débat sur les perspectives et priorités de la politique de l'Union européenne en matière de transports urbains.

10 ET 11 JUIN

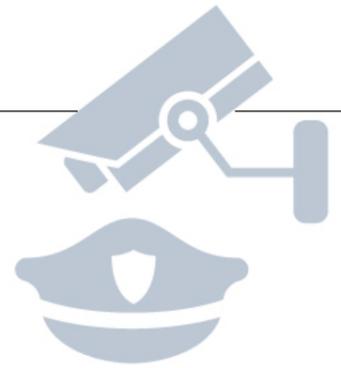


L'UTP renouvelle son conseil d'administration

L'assemblée générale de l'UTP se tient le 20 juin pour renouveler son conseil d'administration, composé de 24 membres, élus pour une période de deux ans. Quatre nouveaux administrateurs rejoignent le conseil d'administration: **Salima Saa**, directrice commerciale et Développement de Transdev France, **Hervé Beccaria**, directeur

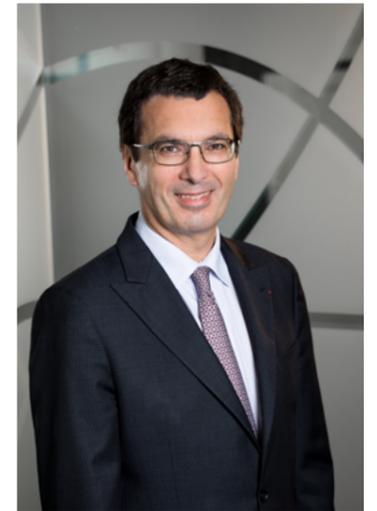
général délégué de la Régie des Transports de Marseille (AGIR), **Jean-Pierre Farandou**, président-directeur général de Keolis, et **Serge Reynaud**, directeur de la Business Unit France/Suisse de RATP Dev, qui succèdent respectivement à Thierry Mallet, Pierre Reboud, Anne Lieure et François-Xavier Perin.

20 JUIN



L'UTP crée une commission Sûreté et lutte contre la fraude

Le conseil d'administration de l'UTP, tenu le 20 juin, décide de créer une nouvelle commission dédiée à la sûreté et la lutte contre la fraude, du fait de la montée en puissance et de l'importance de ces deux sujets. L'UTP compte désormais huit commissions dont la mission consiste à préparer les travaux du conseil et lui proposer des orientations sur les grandes questions concernant la profession.



Jean-Pierre Farandou est élu président de l'UTP

Le nouveau conseil d'administration élit, à l'unanimité, Jean-Pierre Farandou à la présidence de l'UTP. Le PDG de Keolis succède à Thierry Mallet. Représentant chacune des principales composantes de l'UTP, quatre vice-présidents officieront à ses côtés: Marie-Claude Dupuis, directrice Stratégie, Innovation et Développement du groupe RATP, Marc Delayer, directeur général des Transports Publics du Choletais (AGIR), Pierre Izard, directeur général

délégué Système et Technologies ferroviaires de SNCF, et Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines du groupe Transdev.



L'UTP signe la Charte nationale pour la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs

Élisabeth Borne, ministre chargée des Transports, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, Valérie Lacroute, vice-présidente du GART, Michel Neugnot, président de la commission Transport et Sécurité de Régions de France, Jean-Sébastien Barrault, président de la FNTV, et Frédéric Baverez, président de la commission Économie et Mobilité de l'UTP, signent ensemble la Charte nationale pour la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs. Pour l'UTP, l'enjeu premier est de sensibiliser encore davantage ses adhérents aux besoins et contraintes des personnes handicapées.

26
JUN

8
JUILLET

10
JUILLET

17
JUILLET

18
JUILLET

10
SEPT.

15
SEPT.

Le Bilan social ferroviaire est disponible

Réalisé à partir des données sociales agrégées des entreprises adhérentes de l'UTP relevant de la convention collective ferroviaire, le *Bilan social 2018* indique que la quasi-totalité des salariés (98,9%) travaille en CDI, que les temps partiels représentent 9,2% des effectifs et que la pyramide des âges est assez équilibrée. La féminisation continue sa progression: le nombre de salariées représente 20% des effectifs. En 2018, les entreprises de la branche ferroviaire ont consacré plus de 486 millions d'euros à la formation professionnelle, soit 8% de la masse salariale, un taux largement supérieur à leurs obligations légales.



La FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP regrettent la non-adoption de la loi d'orientation des mobilités

Au nom des voyageurs, des autorités organisatrices de transport, des opérateurs, la FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP réclament l'adoption de la loi d'orientation des mobilités avant la fin de l'année pour permettre à tous les citoyens d'accéder à un droit indispensable: le droit à la mobilité. Ils regrettent que les conditions d'adoption de ce texte n'aient pu être trouvées lors de la commission mixte paritaire du 10 juillet 2019. Ils appellent à trouver les conditions d'un compromis, notamment financier, satisfaisant l'ensemble des parties pour une adoption définitive de la LOM avant la fin 2019.



Branche ferroviaire: CFDT, FO, UNSA et UTP signent deux accords instaurant la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)

Trois syndicats représentatifs: l'UNSA-ferroviaire, l'Union Fédérale FGTE-CFDT Cheminots et FO Cheminots signent deux accords qui permettent de transformer la Commission mixte paritaire nationale de négociation (CMPN) en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI). La branche ferroviaire met ainsi en œuvre les dispositions de la loi d'août 2016 relative « au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ».

Le guide sur le nouveau pacte ferroviaire s'étoffe d'une FAQ

En cas de changement d'entreprise sur une ligne, les salariés restent-ils affectés à leur entreprise? Que se passe-t-il en cas de refus de transfert du contrat? Comment serai-je accompagné dans le cadre du transfert? Après avoir mis en ligne un guide sur le nouveau pacte ferroviaire, l'UTP enrichit son document d'une foire aux questions. Plus de 80 questions, réparties en huit thématiques, apportent des réponses concrètes aux personnes concernées par l'ouverture à la concurrence, mais aussi à toutes les personnes intéressées par ce sujet.



Publication du Bilan social 2018 des réseaux de transports publics urbains

Rémunérations, parité, effectifs, nature des contrats... Cette publication réalisée par l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) renseigne sur les grandes données sociales de la branche des réseaux de transports publics urbains. Principaux enseignements: les emplois demeurent très largement en CDI et à temps plein, la féminisation des effectifs poursuit sa progression, les rémunérations sont en hausse pour toutes les catégories, le niveau d'investissement dans la formation reste élevé et les effectifs affichent une légère hausse.



LE BILAN SOCIAL TRANSPORTS URBAINS 2018 EST À RETROUVER SUR LE SITE UTP.FR



Jean-Pierre Farandou, Louis Nègre (au micro), Anne Gérard (au centre), respectivement président de l'UTP, du GART et du GIE Objectif transport public, accompagnés de Layla Ricroch, rapporteur de la Commission des comptes des transports de la Nation, présentent la Journée du transport public à la presse.

Conférence de presse de la Journée du transport public

La presse assiste à la présentation de la Journée du transport public qui se tiendra le 21 septembre. Anne Gérard, présidente du GIE Objectif transport public et vice-présidente de la communauté urbaine du Grand Poitiers, déléguée aux Mobilités, Louis Nègre, président du GART et Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP, présentent l'événement et expliquent pourquoi ils ont retenu la thématique « Transports publics et pouvoir d'achat ».



L'UTP présente ses activités en vidéo

Pour la toute première fois, l'UTP réalise un film vidéo pour rendre compte de ses activités. Le président et les vice-présidents présentent les grandes missions et les principaux enjeux de l'organisation professionnelle. Les présidents des huit commissions de l'UTP détaillent les travaux menés et leurs objectifs à court et à plus long termes.



Avec les transports publics, vous êtes gagnants sur toute la ligne!

C'est le slogan de l'édition 2019 de la Journée du transport public. Cette année, l'opération a choisi pour thème le pouvoir d'achat en privilégiant, lorsque cela est possible, les transports publics plutôt que la voiture individuelle. Une fois de plus, l'événement recueille une forte participation: dix régions et la majorité des grandes agglomérations jouent le jeu et proposent des offres promotionnelles et/ou des actions de sensibilisation pour encourager le changement de comportement. Objectif: valoriser leurs transports de proximité auprès du grand public.

21 SEPT.

Publication de la note sur la concurrence dans le transport public urbain

Chaque année, l'UTP étudie les évolutions du marché du transport public urbain en suivant les appels d'offres et les changements de mode de gestion. En 2018, 84% des opérateurs dont le contrat était à renouveler ont vu leur contrat reconduit. Un résultat qui témoigne de la satisfaction des autorités organisatrices de la mobilité et celle des voyageurs. À RETROUVER SUR UTP.FR



24 SEPT.

Le 2^e colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes » fait salle comble

Organisé par la Société des ingénieurs de l'automobile (SIA), l'Union routière française (URF), Routes de France (RdF) et l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), le colloque annuel « Regards croisés sur les véhicules autonomes » accueille plus de 240 participants issus des trois filières: automobile, route et transport public. Le haut niveau d'échanges et la qualité des interventions sont à l'origine de ce succès.



Luc Chatel, président de la Plateforme automobile (PFA), et Claude Faucher, délégué général de l'UTP, lors du colloque « Regards croisés sur les véhicules autonomes ».

25 SEPT.

Le transport prend soin de la santé de ses salariés

Alors que le transport (marchandises, urbain, interurbain) prévoit de recruter près de 50 000 personnes en 2019, les partenaires sociaux du transport routier et du transport urbain ont souhaité mettre en place un dispositif de prévention santé inédit en France. « Transportez-vous bien » est le programme de prévention santé imaginé par l'ensemble des organisations syndicales et patronales du secteur afin que les salariés prennent soin de leur santé au quotidien.



30 SEPT.



Nantes accueille les Rencontres nationales du transport public

Pour leur édition 2019, les Rencontres nationales du transport public ont choisi de s'installer pendant deux jours et demi à Nantes. L'audience est plus forte qu'en 2017 avec une progression de tous les résultats: +5% de fréquentation (7 995 visiteurs); +11% d'exposants (225); +10% de congressistes (909); et +25% de start-up. Les Rencontres ont fait la part belle aux sujets d'actualité qui ne manquent pas en ce mois d'octobre: loi d'orientation des mobilités, ouverture à la concurrence, données et MaaS, gratuité totale... Le congrès du GART et de l'UTP propose deux conférences et 12 ateliers. Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, visite le salon pendant deux heures avant son discours inaugural. Quinze journalistes issus de médias généralistes et professionnels importants participent au voyage de presse. Les Rencontres nationales du transport public suscitent un intérêt médiatique renouvelé; les principales retombées dans la presse concernent la gratuité dans les transports, les zones peu denses, la mise en œuvre de la future loi d'orientation des mobilités et l'interpellation du gouvernement sur la baisse des ressources pour le transport public.

1^{ER} AU 3^{ES} OCT.

Les Rencontres nationales du transport public restent un rendez-vous incontournable. Pour preuve: près de 8 000 visiteurs présents à Nantes, 225 exposants, un chiffre en hausse de 11% comparé à 2018.



Les Rencontres sont inaugurées par Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, Anne Gérard, présidente du GIE Objectif transport public, Louis Nègre, président du GART, et Jean-Pierre Farandou, président de l'UTP. Roch Brancour, vice-président de la région Pays de la Loire en charge des Transports, de la Mobilité et des Infrastructures, et Johanna Rolland, maire de Nantes et présidente de Nantes Métropole.



Le congrès du GART et de l'UTP propose un programme très riche avec deux séances plénières et pas moins de 12 ateliers.

Conférence de presse GART-UTP avec, aux côtés de Louis Nègre, président du GART, Marie-Claude Dupuis, vice-présidente de l'UTP.

Le stand commun au GART et à l'UTP accueille de nombreux visiteurs. Les équipes se mobilisent pour leur délivrer les informations et documentations demandées.



Opérateurs, autorités organisatrices, constructeurs, ingénieristes, etc. sont présents à Nantes, sans oublier les start-up dont le nombre augmente de 25% par rapport à l'édition précédente.



L'UTP et le CNPA nouent un partenariat inédit

Pour aider à construire la convergence de tous les acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée, l'UTP et le CNPA ont décidé de nouer un partenariat, sous la forme d'une adhésion croisée: des représentants de chacune des organisations professionnelles pourront contribuer aux travaux menés par son partenaire.

Thierry Mallet élu président de l'UTP

Suite à sa nomination à la présidence de SNCF, Jean-Pierre Farandou a remis son mandat de président de l'UTP entre les mains du conseil d'administration. Le 11 octobre, le conseil élit à l'unanimité Thierry Mallet président de l'UTP. Pour garantir une représentation équilibrée des différentes composantes de l'UTP au sein du conseil d'administration, les administrateurs élisent à l'unanimité Frédéric Baverez, directeur exécutif groupe France de Keolis et président-directeur général d'Effia, vice-président de l'UTP; Bruno Danet, directeur des Ressources humaines, Keolis, président de la commission Affaires sociales du transport urbain, et Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines du groupe Transdev, vice-président; Édouard Hénaut, directeur général France du groupe Transdev, président de la commission Économie et Mobilité, et Salima Saa, directrice



commerciale et Développement de Transdev France, administratrice du GIE Objectif transport public. Il acte l'arrivée, à partir de novembre 2019, de Vectalia France au conseil d'administration en la personne d'Élie Franc, directeur général.



Journée d'information adhérents sur la formation professionnelle

Plus de 80 adhérents participent à la Journée d'information sur la formation professionnelle organisée à leur intention. Objectif: dresser le bilan des impacts de la réforme « Avenir professionnel » pour les entreprises et les branches du transport urbain et ferroviaire, un an après sa mise en place. Bruno Lucas, délégué général de la DGEFP, Clément de Villepin, directeur des Ressources humaines groupe de Transdev, et Bruno Danet, directeur des Ressources humaines de Keolis, étaient présents pour introduire cette journée. Les adhérents ont ensuite participé à quatre ateliers concernant les nouveaux acteurs et circuits de financement de la formation, les nouveaux dispositifs de la loi « Avenir professionnel » et les retours des entreprises, les travaux paritaires des branches transport urbain et ferroviaire et l'attractivité des métiers dans le secteur. Cette journée a permis aux participants d'échanger et de trouver des réponses à leurs questions notamment grâce à la présence de Patrice Omnes, directeur général de l'OPCO Mobilités, et des représentants de la DGEFP.



Acceptabilité du véhicule autonome partagé: les conditions de la réussite

Un an après avoir adopté une première position: « Déploiement des véhicules autonomes: une opportunité à ne pas manquer », le conseil d'administration en adopte une deuxième intitulée: « Acceptabilité du véhicule autonome partagé: les conditions de la réussite ». Ce texte détaille pourquoi et comment les voyageurs pourront accepter et utiliser le véhicule autonome partagé.

2 OCT.

8 OCT.

11 OCT.

15 OCT.

16 OCT.

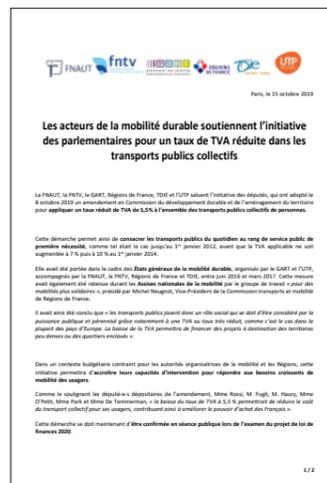
12 NOV.

25 NOV.



Session d'information sur le décret SECUFER

Après l'entrée en application du décret « SECUFER » le 1^{er} janvier 2018, les acteurs du secteur concernés ont repensé les règles de prévention des risques de heurt par la circulation des véhicules et des risques électriques. Pour comprendre les impacts et les enjeux pour nos professions, l'UTP propose à ses adhérents, opérateurs de transports guidés et ferroviaires, une matinée d'information et d'échanges le mardi 8 octobre 2019. Cette matinée sera principalement enrichie des interventions des exploitants du secteur.



TVA réduite: l'UTP soutient l'initiative des parlementaires

Dans un communiqué commun, la FNAUT, la FNTV, le GART, Régions de France, TDIE et l'UTP saluent l'initiative des députés, qui ont adopté le 8 octobre 2019 un amendement en Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire pour appliquer un taux réduit de TVA de 5,5% à l'ensemble des transports publics collectifs de personnes.

Partenariat renouvelé avec le ministère de la Justice pour développer le travail d'intérêt général

Le ministère de la Justice et l'UTP renouvellent leur accord national de partenariat pour favoriser le développement du travail d'intérêt général et des actions de prévention, de lutte contre la récidive et de sortie de la délinquance. Cette convention-cadre, comme la précédente signée en 2016, fournit un cadre national commun aux entreprises de transport urbain et ferroviaire qui souhaitent favoriser l'accueil des personnes devant effectuer une



mesure de réparation pénale, un travail d'intérêt général, un stage de citoyenneté ou de formation civique, un chantier d'insertion, etc.



L'UTP soutient Mobility for Tomorrow

L'UTP est partenaire de Mobility for Tomorrow, une rencontre de travail organisée dans le cadre de la semaine « Paris for Tomorrow », sous le haut patronage de la Ville de Paris. Les conclusions de cette rencontre constitueront une contribution majeure à la suite du processus COP.



L'UTP tient sa conférence de presse

Presse professionnelle, quotidiens nationaux, radio : une quinzaine de journalistes assistent à la conférence de presse de l'UTP. À cette occasion, l'organisation professionnelle présente les résultats de l'Observatoire de la mobilité 2019, sondage mené pour son compte par l'IFOP. Outre les habitudes de déplacements, l'Observatoire porte cette année sur les nouvelles mobilités et le MaaS, deux sujets importants de la loi d'orientation des mobilités en cours d'adoption. Le président de l'UTP, Thierry Mallet, et deux vice-présidents, Marie-Claude Dupuis et Marc Delayer, répondent aux nombreuses questions des journalistes présents.

28 NOV.

DÉC. 2019

4 DÉC.

5 DÉC.

24 DÉC.

9 JANV. 2020

L'UTP publie une note économique sur la gratuité totale

Sous le titre « La gratuité totale : une réponse inadéquate aux objectifs de développement durable affichés », cette note montre que la gratuité totale n'est pas un levier adapté pour atteindre les dix résultats attendus par ses promoteurs en matière de report modal, d'environnement, d'attractivité du transport collectif, de pouvoir d'achat, de droit à la mobilité pour tous, d'équité sociale, d'attractivité des centres-villes,



d'accessibilité aux publics les plus fragiles, d'accès plus simple à la mobilité, et de lien social. La note précise également pourquoi la gratuité totale fragilise le versement mobilité. À RETROUVER SUR LE SITE UTP.FR



Dénonciation de la convention collective nationale des personnels des voies ferrées d'intérêt local : un guide sur les conséquences pratiques

Dans le cadre de la restructuration des branches professionnelles engagée par le gouvernement, le devenir des conventions collectives concernant moins de 5 000 salariés, dont la convention collective VFIL, est étudié par la Direction générale du travail. L'UTP met en ligne un guide pratique qui éclaire les entreprises dans leur choix de rattachement à une autre convention collective au regard de leur activité principale.



La loi d'orientation des mobilités est promulguée

Après un long parcours législatif, la loi d'orientation des mobilités est publiée au *Journal officiel*, le 24 décembre. Nombre de propositions émises dans ce texte sont issues des Assises de la mobilité initiées par le gouvernement et des États généraux de la mobilité durable qui les avaient précédées. Le gouvernement souhaite que les nombreux textes d'application soient rédigés avant l'été.

Transport urbain : deux accords pour la reconversion et la promotion par l'alternance

Les partenaires sociaux signent à l'unanimité deux accords structurants pour la promotion par l'alternance (Pro A) permettant de sécuriser le parcours professionnel de certains salariés de la branche. L'UTP et l'ensemble des organisations syndicales de la branche (CFDT, CFE CGC, CGT, FO, UNSA) ont signé un accord-cadre « portant sur la mise en place de la Pro A ». La liste des certifications éligibles à ce dispositif fait l'objet d'un deuxième accord, signé également à l'unanimité.

2019 marque le 120^e anniversaire de l'UTP. À cette occasion, la traditionnelle cérémonie des vœux adopte un ton festif. Honneur est fait aux membres du conseil d'administration et au délégué général qui montent tous sur scène pour entourer Thierry Mallet, président de l'UTP.



Des vœux et un anniversaire !

Cette année, la cérémonie des vœux marque le 120^e anniversaire de l'UTP. Pour l'occasion, un film retrace la petite histoire de l'organisation professionnelle dans la grande histoire des transports publics en France. Dans son discours de bienvenue, Thierry Mallet, président de l'UTP, rappelle que l'année 2019 a été ponctuée par des évolutions importantes pour la mobilité : adoption de la loi d'orientation des mobilités le 24 décembre et suites de la loi « nouveau pacte ferroviaire » de juin 2018 en France. Au niveau européen : règlement sur les droits des passagers ferroviaires, directive PSI, proposition de directive sur les transports longue distance par autocar et révision de la directive « Véhicules propres ». Le président évoque aussi le dialogue social, particulièrement intense ces derniers mois, avec la création de l'OPCO Mobilités, la signature de trois accords dans le transport urbain, l'accord relatif à la transformation de la Commission mixte paritaire (CMP) en Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) et la finalisation des négociations sur les classifications et rémunérations, et la mise en œuvre du dispositif Pro A dans la branche ferroviaire. Près de 300 personnes participent à cette soirée qui prend cette année une dimension historique avec les 120 ans de l'UTP.



Ci-dessus, lors de son allocution, Thierry Mallet, président de l'UTP, est notamment entouré de Jean-Pierre Farandou, PDG de SNCF, Patrick Jeantet, président de SNCF Réseau, et Catherine Guillouard, PDG de RATP. Ci-contre : en haut, les convives venus nombreux écoutent avec attention le président de l'UTP qui présente les grands enjeux de la profession pour les mois à venir ; en bas, les administrateurs de l'UTP sont aux côtés de Thierry Mallet pour la découpe du gâteau d'anniversaire des 120 ans de l'UTP.





Futur en Train : première participation à Studyrama

L'association pour le développement et la promotion des métiers du ferroviaire Futur en Train débute l'année sur les chapeaux de roues. Pour la toute première fois, elle participe au salon Studyrama des formations automobiles, aéronautiques, ferroviaires et navales organisé porte de Champerret, à Paris. L'association est présente pour sensibiliser les jeunes aux évolutions technologiques, aux enjeux climatiques du secteur et aux besoins croissants des entreprises qui offrent de nombreuses opportunités d'emploi. À cette occasion, Nadia Mouri, chargée de mission de Futur en Train, présente le secteur, ses métiers et les niveaux d'études adéquats pour pouvoir y postuler, lors de son intervention « Les métiers méconnus du ferroviaire : formations et carrière », qui attire de nombreux auditeurs.



Concours du Bus d'Or : c'est parti!

Tous les directeurs des réseaux adhérents à l'UTP reçoivent le dossier d'inscription pour participer au concours du Bus d'Or. Les épreuves se dérouleront du 22 au 24 juin 2020 sur le site de formation Croizat à Saint-Denis, en région parisienne. La remise des trophées aura lieu le mercredi 24 juin, à l'European Mobility Expo, au Parc des expositions de Paris, porte de Versailles.

European Mobility Expo: un nouveau nom pour le salon européen de la mobilité

Le GIE Objectif transport public, structure commune au GART et à l'UTP, organise une soirée pour le baptême officiel de European Mobility Expo, connu jusqu'alors sous le nom de Transports publics, le salon européen de la mobilité. Anne Gérard, présidente du GIE, explique les raisons de ce changement tandis que Louis Nègre, président du GART, et Thierry Mallet, président de l'UTP, donnent un avant-goût du programme. Cette soirée est aussi l'occasion de donner la parole à Sébastien Bohler, docteur en neurosciences, qui intervient sur le changement de comportement à adopter pour sortir de la crise écologique, et à Kolja Harders (photo), responsable du département du commerce extérieur de Hambourg, invité d'honneur de European Mobility Expo 2020, venu présenter les grands projets de transports publics et de mobilité de la deuxième ville d'Allemagne par sa population (1,8 million d'habitants).



Site UTP : un espace dédié à la loi d'orientation des mobilités

Les adhérents, les membres associés et les partenaires de l'UTP peuvent accéder à un espace dédié à la loi d'orientation des mobilités à partir de la page d'accueil du site de l'UTP et dans leur espace adhérent. Cet espace réunit toutes les informations sur les travaux ayant précédé l'adoption de la loi ainsi que les textes de loi et les notes des experts de l'UTP relatives à ces textes. Les adhérents, les membres associés et les partenaires peuvent aussi poser leurs questions aux experts de l'UTP. L'espace LOM sera enrichi au fur et à mesure de la publication des différents textes d'application.

18 JANV.

21 JANV.

3-4 FÉV.

4 FÉV.

4 FÉV.

6-9 FÉV.

13 FÉV.

17 FÉV.

Deuxième participation de Futur en Train à « Paris pour l'Emploi des Jeunes »

Futur en Train et ses adhérents participent, pour la deuxième année consécutive, au salon « Paris pour l'Emploi des Jeunes », organisé à la Grande Halle de La Villette, salon destiné aux candidats de moins de 30 ans en recherche d'emploi, d'apprentissage, d'orientation ou de mobilité professionnelle, qui accueille un très grand nombre de visiteurs.



Thierry Mallet, président de l'UTP, renouvelé à la tête du GITL

Lors de leur assemblée générale ordinaire, les membres du GITL renouvellent Thierry Mallet, président de l'UTP, président-directeur général du groupe Transdev, à la présidence de leur organisation professionnelle. À ce titre, pendant deux ans, il représentera les fédérations adhérentes au conseil exécutif du MEDEF. Laurent Mazille, directeur des Relations institutionnelles de Transdev, est reconduit pour deux ans comme secrétaire général du GITL.



Futur en Train au Mondial des métiers de Lyon

Pendant ces quatre jours, les visiteurs peuvent découvrir le métier de conducteur sur un simulateur installé sur le stand de Futur en Train. L'association s'est engagée avec le CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes à mettre à l'honneur le ferroviaire, le 7 février, avec des activités ludiques.



Convention collective ferroviaire : non-validité de l'accord « Classifications et rémunérations »

Signé par l'UNSA et la CFDT, le projet d'accord relatif au volet « Classifications et rémunérations » de la convention collective nationale ferroviaire rencontre l'opposition de FO Cheminots, CGT Cheminots et SUD-Rail. Le conseil d'administration de l'UTP, tenu le 13 février, prend acte de cette situation qu'il regrette. Il décide d'approfondir l'examen des différents scénarios possibles et travaillera à cet effet, au nom de ses entreprises adhérentes, avec chacune des organisations syndicales représentatives, le ministère des Transports et l'Observatoire du dialogue social.



L'UTP interpelle la Commission européenne sur la nécessité d'intégrer les transports urbain et ferroviaire dans le « Pacte vert »

Le « Pacte vert » de la Commission européenne doit intégrer les transports urbain et ferroviaire et mettre la transition écologique au cœur des politiques européennes, pour réduire de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050. Le « Pacte vert » de la Commission européenne fixe des objectifs ambitieux dont l'UTP se félicite. Pour autant, l'organisation professionnelle alerte sur la nécessité d'intégrer le transport ferroviaire et le transport public urbain dans ce « Pacte vert » pour réussir la stratégie européenne en faveur du climat.

18 JANV.

Le « versement mobilité » au service de l'économie locale et de la justice sociale

Après avoir adopté sa position: « Versement mobilité: un levier moderne, équitable et efficace au service de la mobilité urbaine et périurbaine », lors de son conseil d'administration du 13 février, l'UTP communique sur le contenu de ce texte. Elle rappelle que le « versement mobilité » est un outil efficace au service de l'économie locale et de la justice sociale et bénéfique pour les territoires, les employeurs et les voyageurs. L'UTP indique aussi que le financement des transports urbains est essentiel au moment où la demande de mobilité des Français et l'urgence climatique n'ont jamais été aussi fortes.

25 FÉV.

2021 : année européenne du rail au Pacte ferroviaire

Au titre de son pacte vert pour l'Europe, la Commission européenne propose de faire de 2021 « l'Année européenne du rail ». Objectif: contribuer à accélérer la modernisation du secteur ferroviaire pour rendre le train plus populaire que les moyens de transport moins durables. Cette proposition doit maintenant être adoptée par le Parlement et le Conseil européens.



Les achats responsables: sujet du 3^e comité des parties prenantes

Une dizaine de personnes -représentants d'associations liées à la mobilité, d'associations regroupant des autorités organisatrices, de constructeurs et d'opérateurs- participent au 3^e comité des parties prenantes. Sujet retenu cette année: les achats responsables. À cet effet, deux administrateurs de l'OBSAR (Observatoire des achats responsables) exposent les enjeux des achats responsables tandis que les équipes de l'UTP présentent notamment la charte « achats responsables et sobriété numérique » de l'UTP et son projet de guide des bonnes pratiques à destination des adhérents. Sujet retenu pour le comité des parties prenantes 2021: les indicateurs environnementaux.

4 MARS



Certification Quali'OP

Pour la 12^e année consécutive, l'UTP obtient la certification Quali'OP, qui atteste d'engagements de services concrets et mesurables propres aux organisations professionnelles. Dans le cadre de cette démarche, l'UTP réalise une enquête annuelle pour obtenir un retour qualitatif sur ses actions.

30 AVRIL

COVID-19: L'UTP S'ADAPTE POUR ACCOMPAGNER SES ADHÉRENTS PENDANT LA CRISE

Pour permettre à de nombreux salariés de rejoindre leur poste de travail et à chacun d'acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. L'UTP se met en ordre de marche pour accompagner ses adhérents dans un contexte de crise sanitaire inédite.

DÉC. À MAI

REPÈRES

8 décembre 2019
La Chine annonce officiellement son premier cas de Covid-19 à l'OMS.

23 janvier 2020
L'OMS proclame l'état d'urgence sanitaire.

3 mars 2020
La France déclare le stade 2 dans la lutte contre le Covid-19 et instaure les « gestes barrières ».

14 mars 2020
La France annonce le stade 3 dans la lutte contre le Covid-19.

16 mars 2020
Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce un confinement de deux semaines à partir du 17 mars à midi.

25 mars 2020
Le conseil des ministres adopte 25 textes d'application de la loi d'urgence pour lutter contre le Covid-19.

27 mars 2020
Le Premier ministre, Édouard Philippe, annonce la prolongation du confinement jusqu'au 15 avril minimum.

13 avril 2020
Le président de la République, Emmanuel Macron, annonce la poursuite du confinement jusqu'au 11 mai.

28 avril 2020
À l'Assemblée nationale, le Premier ministre présente les mesures de déconfinement, notamment dans les transports collectifs. Les députés votent la mise en place de ces mesures.

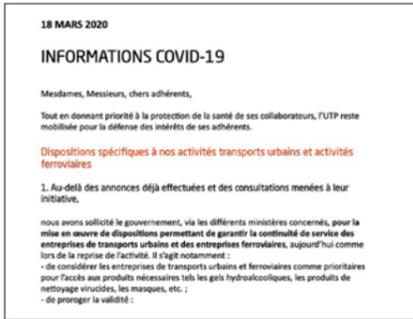
9 MARS



L'UTP reporte sa Journée d'information aux adhérents sur la loi d'orientation des mobilités

En raison de l'évolution de la situation sanitaire en France, l'UTP choisit d'annuler la Journée d'information sur la loi d'orientation des mobilités. Cette session destinée aux adhérents sera reprogrammée.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



Covid-19: une e-lettre spécifique dès que l'actualité le nécessite

Une semaine avant le confinement, qui débute le 17 mars à 12 heures, l'UTP adresse une e-lettre à ses adhérents, membres associés et partenaires pour leur permettre de mieux faire face à la crise sanitaire. Cette lettre informe des mesures qui s'appliquent au secteur des transports, mais également des textes et dispositions générales dont les adhérents de l'UTP peuvent avoir besoin. Compte tenu de l'évolution de la situation, la e-lettre deviendra quotidienne à partir du 19 mars.

Nouvelles obligations pour les opérateurs afin de lutter contre le Covid-19

Le gouvernement prend de nouvelles dispositions pour lutter contre la propagation du Covid-19. Les opérateurs de transport collectif de voyageurs routier, guidé et ferroviaire doivent désinfecter chaque véhicule ou matériel roulant au moins une fois par jour, prendre toute disposition pour séparer le conducteur des voyageurs d'au moins un mètre et interdire aux passagers d'utiliser la porte avant des véhicules routiers. Parmi les autres nouvelles dispositions: suspendre la vente de titres à bord par un agent de l'entreprise, informer les voyageurs des moyens pour se procurer un titre et les informer des mesures d'hygiène et de distanciation sociale définies au niveau national.



Les transports urbains et ferroviaires au cœur de la crise: l'UTP informe la presse

Dans un communiqué de presse, l'UTP rappelle que les transports urbains et ferroviaires sont au cœur de la crise du Covid-19. Alors que de nombreux Français doivent pouvoir rejoindre leur poste de travail et que chacun doit pouvoir acheter les produits de première nécessité, les entreprises de transport urbain, de transport ferroviaire (voyageurs et fret) et les gestionnaires d'infrastructures restent au service des Français. Ce communiqué détaille aussi les mesures prises par les opérateurs pour protéger leurs salariés et les voyageurs. Au nom des adhérents de l'UTP, son président, Thierry Mallet, salue l'engagement des forces vives des entreprises mobilisées pour assurer un service indispensable à la nation.



Report du Colloque «Regards croisés sur les véhicules autonomes»

La 3^e édition du colloque «Regards croisés sur les véhicules autonomes», qui devait se tenir les 9 et 10 juillet, est reportée aux 24 et 25 novembre 2020 à la Maison de la RATP, à Paris.

Éligibilité des employeurs à l'activité partielle

L'UTP confirme à ses adhérents que les entreprises du secteur sont éligibles au dispositif d'activité partielle mis en place par l'État. Elle relaie un schéma du ministère du Travail pour les aider à prendre, ou non, cette décision.

10 MARS

18 MARS

20 MARS

23 MARS

23 MARS

24 MARS

25 MARS

26 MARS

Continuité de service des transports urbains et ferroviaires: l'UTP sollicite le gouvernement

Considérer les entreprises de transports urbain et ferroviaire comme prioritaires pour l'accès aux produits nécessaires; proroger la validité des certificats de sécurité des entreprises et des habilitations des salariés, des certificats médicaux d'aptitude, des contrôles techniques des véhicules routiers et des sous-systèmes; reporter des obligations de formation; etc. Via les différents ministères concernés, l'UTP sollicite le gouvernement pour mettre en œuvre les dispositions permettant de garantir la continuité de service des entreprises de transports urbains et des entreprises ferroviaires, aujourd'hui comme lors de la reprise de l'activité.

Contrôles techniques, activité partielle et accès au gel hydroalcoolique

L'UTP communique sur les nouvelles dispositions et/ou obligations issues de la loi d'urgence sanitaire et des obligations pour le secteur. Ces dernières concernent notamment le contrôle technique des véhicules, l'activité partielle et l'accès au gel hydroalcoolique.

Niveau de service, obligations et commande de produits et matériels de protection

À la demande du ministère des Transports, l'UTP et le GART invitent les opérateurs et les autorités organisatrices à rappeler aux voyageurs les règles de distanciation et à veiller à la compatibilité entre l'offre et la fréquentation aux heures de pointe. L'UTP informe des délais tolérés pour les contrôles techniques et des mesures prises dans le décret du 23 mars prescrivant les

mesures nécessaires pour faire face à l'épidémie 2020: nettoyage désinfectant du matériel roulant, distanciation, interdiction de monter par la porte avant quand c'est possible, suspension de la vente des titres par un agent de l'entreprise à bord des véhicules et information aux passagers sur les dispositions mises en place. En accord avec le ministère des Transports, la Centrale d'achat du transport public propose de centraliser les commandes des réseaux qui éprouvent des difficultés d'accès aux masques et gels hydroalcooliques.

Mise en place d'une téléconférence hebdomadaire

Un représentant de chaque composante siégeant au conseil d'administration de l'UTP participe à une téléconférence pour faire le point sur la situation. Cette réunion se tiendra à un rythme hebdomadaire pendant la crise sanitaire. Parallèlement, Thierry Mallet, président de l'UTP, participe, avec Catherine Guillouard, PDG de RATP, et Jean-Pierre Farandou, PDG de SNCF, à une téléconférence régulière avec Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports. Les experts de l'UTP prennent part aux téléconférences organisées par la DGITM, par le secrétaire d'État au Tourisme, et aux nombreux échanges avec les cabinets, ministères, autres fédérations professionnelles et interlocuteurs partenaires. Ces échanges permettent de porter les préoccupations et les attentes des adhérents de l'UTP.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Protection des salariés, commande publique, activité partielle, impôts

L'UTP informe ses adhérents des mesures à prendre pour protéger leurs salariés face au virus, de l'assouplissement de certaines règles de passation, procédure et exécution des contrats de la commande publique adopté en conseil des ministres du 25 mars. L'UTP communique aussi sur l'ordonnance n° 2020-306 concernant la prorogation des délais échus et l'adaptation des procédures pendant la période d'urgence sanitaire adoptée en conseil des ministres du 25 mars. L'UTP relaie également la demande de la DGFIP aux entreprises ayant révoqué leur mandat SEPA pour le paiement des impôts et taxes, de régulariser leur situation au plus vite.



Un espace dédié aux informations « Covid-19 » sur le site Internet www.utp.fr

Toutes les informations relatives au Covid-19 sont présentées dans un espace spécifique, accessible aux adhérents, membres associés et partenaires. Au cas où ces derniers n'auraient pas lu la e-lettre ou s'ils souhaitent retrouver une information, ils peuvent à tout moment y consulter les informations relayées par l'UTP.



Congés payés, durée du travail et jours de repos : l'UTP publie une note

Pour tenir compte de la propagation du Covid-19 et de ses conséquences économiques, financières et sociales, l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 porte des mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos. L'UTP publie une fiche spécifique sur ces sujets.

Modifications du dispositif d'activité partielle

L'UTP publie une note qui présente les modifications apportées par le décret n° 2000-325 et par l'ordonnance n° 2020-346. Ce texte s'applique aux demandes formulées à compter du 26 mars 2020 au titre des salariés mis en activité partielle depuis le 1^{er} mars 2020.

Une note sur les contrats de la commande publique

L'UTP rédige une note sur les principales dispositions de l'ordonnance n° 2020-319 sur les contrats de la commande publique (marchés et concessions/DSP), adoptée le 25 mars. Cette note revient notamment sur la passation et l'exécution des contrats publics, la prolongation des contrats, les besoins de trésorerie, la protection des entreprises contre les sanctions contractuelles et l'indemnisation des préjudices.

26 MARS

L'UTP produit une note sur l'activité partielle

Le décret n° 2000-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle, paru au *Journal officiel* du 26 mars 2020, entre en vigueur. L'UTP rédige une note qui présente les modifications apportées par ce décret.



27 MARS

L'UTP communique la liste des obligations et délais administratifs prorogés

L'UTP transmet à ses adhérents le courrier du secrétaire d'État aux Transports concernant l'adaptation des agréments nécessaires à la poursuite des activités de transports terrestre et maritime pendant l'état d'urgence sanitaire. Dans ce courrier, le secrétaire d'État aux Transports précise, pour nos secteurs, la liste des obligations et des délais administratifs ne résultant pas d'une obligation européenne appelés à être prorogés durant l'état d'urgence sanitaire, ainsi que la liste des obligations et des délais administratifs résultant d'une obligation européenne. Ayant porté cette demande auprès du ministère, l'UTP continue à œuvrer pour identifier les obligations et délais ne résultant pas d'obligation européenne appelés à être couverts par des arrêtés ou décrets spécifiques, et conforter en droit le moratoire pour les dispositions relatives aux obligations et délais résultant d'obligation européenne.

30 MARS

Reprise des contrôles techniques

L'UTP transmet le décret n° 2020-358 du 28 mars 2020 relatif au contrôle technique de véhicules lourds et des véhicules de transport en commun de personnes. Après leur suspension à compter du 12 mars 2020, l'UTP informe que les délais de contrôle technique reprennent leur cours. Les propriétaires des véhicules peuvent bénéficier de 18 jours supplémentaires par rapport à la date initialement prévue de leur prochain contrôle technique.

L'UTP participe au comité « Filière tourisme »

Hôtellerie, culture, agences de voyages, croisières, etc. : l'UTP et une centaine de professionnels participent à la première visioconférence du comité « filière tourisme » sur les impacts de la crise sanitaire et les demandes de soutien à adresser aux niveaux français et européen. Les réunions seront hebdomadaires jusqu'à la sortie de la crise.

31 MARS

Report du salon European Mobility Expo

Le salon European Mobility Expo, prévu du 23 au 25 juin 2020, est reporté du 15 au 17 décembre 2020. Pour le GART et pour l'UTP, la santé et la sécurité des exposants, visiteurs, partenaires, prestataires et équipes restent les priorités.



L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19



L'UTP s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine

L'UTP adopte une position « Crise du Covid-19 : l'UTP s'adresse aux autorités organisatrices de la mobilité urbaine ». Dans ce texte, l'UTP les remercie des décisions prises. Elle attire leur attention sur les incidences économiques durables de la crise qui appellent à revoir les dispositions des contrats en cours comme à venir. Cette position est transmise aux présidents du GART, de France Urbaine et de l'AdCF. Elle donne lieu à un communiqué envoyé à la presse le 6 avril.

EAD, LOM, KLESIA : l'UTP communique les nouveaux dispositifs

Dispense de l'attestation de vérification de l'EAD, prolongation du délai pour le transfert de la compétence mobilité au titre de la LOM, dispositif spécifique de KLESIA pour les salariés relevant de son régime de prévoyance et fonds Haut degré de solidarité (HDS) de CARCEPT-Prévoyance : l'UTP informe ses adhérents des nouveaux dispositifs. Elle leur transmet également le « kit de communication » du ministère de la Transition énergétique et solidaire rappelant les obligations et les recommandations applicables dans les réseaux de bus, notamment, du fait de l'article 6 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 sur les mesures générales pour faire face à l'épidémie de Covid-19.



Des notes juridiques sociales spécifiques à l'urgence sanitaire

Conditions d'exercice des missions des services de santé, versement de la prime exceptionnelle, report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés, mesures d'urgence pour la formation professionnelle et prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles... : sur chacun de ces sujets, l'UTP a rédigé une note à disposition de ses adhérents. Elle leur propose aussi une note sur les modifications apportées par le décret n° 2000-325 relatif à l'activité partielle et l'ordonnance n° 2020-346 sur le même thème. L'UTP rappelle à ses adhérents qu'ils peuvent consulter et télécharger ces documents sur le site Internet de l'UTP, dans leur espace personnel, onglet « Docuthèque » et dans la rubrique dédiée au Covid-19.



Report du concours du Bus d'Or

Le concours du Bus d'Or, qui devait se tenir pendant le salon European Mobility Expo, est reporté aux 12, 13 et 14 octobre. Les prix seront remis pendant le salon, qui se tient du 15 au 17 décembre 2020 au Parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris.



L'UTP participe au groupe de travail sur la stratégie de déconfinement

À la demande du secrétaire d'État aux Transports, un groupe de travail restreint se tient pour réfléchir aux possibles scénarios de déconfinement. Avec le soutien d'un groupe miroir réunissant toutes ses composantes, l'UTP formalise les conditions pour parvenir à un retour progressif de l'activité dans le transport de passagers comme de marchandises, avec une priorité : la sécurité des personnels et des voyageurs.



Une campagne Twitter pour valoriser les initiatives des réseaux de transport face au Covid-19

Sur son compte Twitter, l'UTP relaie les articles de presse soulignant les initiatives des réseaux de transport urbain et des entreprises ferroviaires (dispositifs exceptionnels pour le transport de malades ou de soignants, désinfection des véhicules...) pendant la crise sanitaire. Ces articles sont également consultables dans l'espace d'information dédié au Covid-19, créé sur le site Internet de l'UTP, dans une nouvelle rubrique : « Lu dans la presse #TousMobilisés ».



La commission Aménagement du territoire et Développement durable du Sénat auditionne l'UTP

L'UTP est auditionnée par la commission Aménagement du territoire et Développement durable du Sénat. Un projet de contribution écrite est soumis à l'approbation du conseil d'administration avant envoi. Le conseil d'administration valide la contribution de l'UTP.



L'UTP et ses composantes écrivent au Premier ministre

L'UTP, AGIR, Keolis, RATP, SNCF, Transdev adressent un courrier au Premier ministre, Édouard Philippe. Les signataires confirment tout l'intérêt de l'obligation de porter un masque dans tous les espaces dédiés au transport public et informent que cette obligation semblerait encore plus efficace si elle résultait d'une mesure préventive générale des pouvoirs publics pour tout espace partagé.

L'UTP PENDANT LA CRISE DU COVID-19

Délais échus, activité partielle, formation professionnelle: les nouvelles modalités

L'UTP présente les nouveaux dispositifs prévus par l'ordonnance n°2020-427 du 15 avril 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et l'adaptation des procédures pendant cette même période. Elle informe également ses adhérents sur l'activité partielle et les nouvelles mesures y afférant présentées dans l'ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 et le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020. Les autres informations diffusées ce jour concernent notamment les revenus de remplacement, le versement de l'indemnité complémentaire et le dispositif « FNE - Formation ».

Campagne Twitter: portraits de salariés qui assurent la continuité de service

Pour permettre aux salariés, qui le doivent, de rejoindre leur lieu de travail et aux produits indispensables d'arriver à destination, les opérateurs assurent une continuité de service. Sur le terrain, les équipes restent mobilisées. Pour rendre hommage à ces salariés, l'UTP organise une campagne Twitter en publiant leur portrait.



L'UTP décrypte l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020

Ce texte était très attendu car il apporte des compléments importants aux textes antérieurs encadrant l'activité partielle. L'UTP explique la teneur des articles 5, 6, 7, 8, 9 et 14 de cette ordonnance.

L'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 et la commande publique

L'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 présente plusieurs adaptations de la réglementation en matière de domaine public, de commande publique, d'urbanisme ou encore de droit électoral. L'UTP explique les apports de cette ordonnance en droit de la commande publique.



Message sonore sur les gestes barrières

Les opérateurs sont invités à diffuser un nouveau message sonore spécifique dans les gares/stations et véhicules. Mis à leur disposition par le Service d'information du gouvernement, ce message adapté aux transports rappelle les gestes barrières en vigueur. À partir du 11 mai, date du déconfinement, les opérateurs disposeront d'un nouveau kit de communication avec affiches, messages audios, etc.

17 AVRIL

20 AVRIL

21 AVRIL

22 AVRIL

23 AVRIL

24 AVRIL

27 AVRIL

28 AVRIL

30 AVRIL



Règles européennes: le courrier du secrétaire d'État aux Transports

L'UTP reçoit un courrier de Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État aux Transports, qui précise les dispositions concernant les titres, agréments, certificats, autorisations, attestations régies par des règles européennes. Le gouvernement a notifié à la Commission européenne les décisions prises par la France à ce sujet, notification dont la Commission a accusé réception le 8 avril 2020.



Le télétravail pendant la crise: des précisions

L'UTP informe ses adhérents sur les modalités concernant le télétravail, qui sont assouplies pendant la crise.

Dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire

Le décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 est publié au *Journal officiel*. Sept jours à compter de sa publication, les délais de la procédure d'enquête publique relative à la modification de la déclaration d'utilité publique de la ligne 18 Est du Grand Paris Express reprennent leur cours.



Arrêts de travail dérogatoires: l'UTP informe des changements

À partir du 1^{er} mai, les salariés du secteur privé qui ne peuvent pas reprendre leur activité professionnelle basculeront dans un dispositif d'activité partielle au lieu d'un arrêt de travail dérogatoire indemnisé par l'Assurance maladie. Les modalités dépendent des raisons de l'arrêt.

